

MAIRIE DE SAINT-JORY

DECISION

N°2025-02

Marché public de prestation de services de réservation de places de crèches pour les familles de la Ville de Saint-Jory Marché 2024-08.

Le Maire de la Commune de Saint-Jory,

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 12 décembre 2023 délégrant au Maire certaines attributions du conseil, et notamment "**De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget**";

DECIDE

Art. 1 – Suite à l'avis d'appel à la concurrence publié le 20/09/2024, à la réception des offres et à l'analyse des offres par la Commission d'Appel d'Offres en date du 14/11/2024, le marché public de service concernant la réservation de places de crèche pour les familles de la Ville de Saint-Jory, a été attribué tel que détaillé ci-dessous :

Nom de la société	Lot	Places réservées par lot maximum	Montant € TTC
EVANCIA SAS – BABILOU	Lot 01 : Places de crèche dans le secteur Nord de Saint-Jory	5	17 125.70€
EVANCIA SAS – BABILOU	Lot 02 : Places de crèche dans le secteur Sud de Saint-Jory	15	51 377.10€

Art. 2 – Le présent marché est conclu pour une période de huit mois à compter du 01/01/2025 reconductible deux fois maximum.

Art. 3 – Ces sommes sont inscrites au budget communal de 2025.

Fait à Saint-Jory, le 21/01/2025


Le Maire,
DENOUVION Victor

Publié le : 22/01/2025
Accusé de réception en préfecture
031-213104904-20250121-DEC202502-CC
Reçu le 21/01/2025